

Séance du 11 avril 2016
Dûment convoquée le 24 mars 2016

En l'an deux mille seize, le onze avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Jean François AUTEFORT, maire.

Présents : Marcel ALBUCHER, Jean François AUTEFORT, Anne-Catherine BALLAND, Anne Marie CARDON, Pierre GALLET, Jean Marc HEUZE, Nicole LACHAUD, Dominique LAPORTE, Christèle NEYRAT,
Excusés : Régis ROBERT, Thierry SAULIERE,

Procurations : Régis ROBERT pour Jean-François AUTEFORT, Thierry SAULIERE pour Dominique LAPORTE.

Secrétaire de séance : Pierre GALLET

Votes : 11 pour / 0 contre / 0 abstention

N°2016-02-01

OBJET : Approbation des comptes de gestion

M. Jean François AUTEFORT, maire de ST FELIX DE REILHAC-MORTEMART, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

M. Jean-Noël COUSTY, receveur municipal, m'a transmis les comptes de gestion de la commune pour l'exercice 2015.

Je vous invite à approuver ces comptes de gestion avec lesquels nos comptes administratifs se trouvent en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

Budget principal		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Excédent reporté	-	256 517,41€	
	Réalisations	142 204,46€	210 993,27€	
	Total	142 204,46€	467 510,68€	
Dépenses	Déficit reporté	- 107 334,77€	-	
	Réalisations	30 195,81€	105 876,77€	
	Total	137 530,58€	105 876,77€	
Résultat propre de l'exercice		+ 112 008,65€	+ 105 116,50€	
Résultat de clôture		+ 4 673,88€	+ 361 633,91€	+ 366 307,79€

Budget Service de l'Eau		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Excédent reporté	9 894,32€	160 005,95€	
	Réalisations	19 277,16€	90 981,10€	
	Total	29 171,48€	250 987,05€	
Dépenses	Déficit reporté	-	-	
	Réalisations	18 467,20€	55 234,67€	
	Total	18 467,20€	55 234,67€	
Résultat propre de l'exercice		+ 809,96€	+ 35 746,43€	
Résultat de clôture		+ 10 704,28€	+ 195 752,38€	+ 206 456,66€

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,
Vu les comptes de gestion de la commune, du service AEP pour l'exercice 2015 présentés par le receveur municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Jean François AUTEFORT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les comptes de gestion de la commune, du service AEP pour l'exercice 2015 établis par Jean-Noël COUSTY, le receveur municipal.

N°2016-02-02**OBJET : Approbation du compte administratif 2015 – Budget Général**

Le conseil municipal examine le compte administratif 2015 – Budget Général qui s'établit ainsi:

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées : 105 876,77 €
 Recettes réalisées : 210 993,27 €
 SOIT UN RESULTAT DE : + 105 116,50 €
 EXCEDENT DE 2014 : + 256 517,41 €
 SOIT UN RESULTAT NET
 CUMULE DE : + 361 633,91 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées : 30 195,81 €
 Recettes réalisées : 142 204,46 €
 SOIT UN RESULTAT DE : + 112 008,65 €
 DEFICIT EN 2014 : - 107 334,77 €
 SOIT UN RESULTAT NET
 CUMULE DE : + 4 673,88 €
 RESULTAT + 366 307,79€

Hors de la présence de Jean François AUTEFORT, le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 du Budget Général.

N°2016-02-03**OBJET : Résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice antérieur du budget principal – Affectations**

L'exercice 2015 du Budget communale laisse apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées : 105 876,77 €
 Recettes réalisées : 210 993,27 €
 SOIT UN RESULTAT DE : + 105 116,50 €
 EXCEDENT DE 2014 : + 256 517,41 €
 SOIT UN RESULTAT NET
 CUMULE DE : + 361 633,91 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées : 30 195,81 €
 Recettes réalisées : 142 204,46 €
 SOIT UN RESULTAT DE : + 112 008,65 €
 DEFICIT EN 2014 : - 107 334,77 €
 SOIT UN RESULTAT NET
 CUMULE DE : + 4 673,88 € (repris au 001)

Restes à réaliser :

Article	Programme	Restes à réaliser dép. investissement	Restes à réaliser rec. investissement
2158	OP 45 Matériel divers	4 500,00€	
2315	OP 51 Aménagement de bourg	20 500,00€	
2315	OP 52 Garage Communal	98 500,00€	20 100,00€
TOTAUX		123 500,00€	20 100,00€

Ces résultats étant conformes à ceux du Comptable,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de reprendre les résultats dès le vote du Budget Primitif 2016 de la manière suivante :

Compte 1068 – Excédent de fonctionnement 98 726,12 €

Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté 262 907,79 €

Compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 4 673,88€

Soit un total de : + 366 307,79 €

N°2016-02-04

A rattacher au flux transféré N°2016-02-04B

OBJET : Approbation du Budget Général 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le Budget Général 2016 qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de **451 234,79€** et en recettes et dépenses d'investissement à la somme de **547 354,79€**.

N°2016-02-05

OBJET : VOTE DES 4 TAXES

Vu la précédente fusion des intercommunalités Terre de Cro Magnon et Vallée Vézère en 2014,
Vu les taux votés par l'intercommunalité Vallée de l'Homme en 2014 et son impact sur les foyers fiscaux,

Vu la répartition de l'attribution de compensation de la communauté des communes Vallée de l'Homme de 2014 à 2018 à la commune de Sait Félix de Reilhac-Mortemart,

Vu la baisse du fonds de compensation versé par la communauté des communes Vallée de l'Homme au profit de la commune de St Félix de Reilhac-Mortemart,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier les taux des 4 taxes directes locales prévus sur l'Etat de notification des taux d'imposition n°1259 pour l'année 2016 afin de limiter l'impact de la baisse de la compensation CCVH.

Les taux votés sont les suivants :

	TH	TB	TNB	CFE
Taux	13,94	11,71	59,40	21,53

N°2016-02-06

OBJET : Approbation du compte administratif 2015 – Service AEP

Le conseil municipal examine le compte administratif 2015 - du service AEP qui s'établit ainsi:

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées : 55 234,67€

Recettes réalisées : 90 981,10€

SOIT UN RESULTAT DE : + 35 746,43€

EXCEDENT DE 2014 : + 160 005,95€

SOIT UN RESULTAT NET

CUMULE DE : + 195 752,38€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées : 18 467,20€

Recettes réalisées : 19 277,16€

SOIT UN RESULTAT DE : + 809,96€

EXCEDENT EN 2014 : + 9 894,32€

EXCEDENT NET CUMULE : + 10 704,28€

Soit + 206 456,66€

Hors de la présence de Jean François AUTEFORT, le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 du service AEP.

N°2016-02-07

OBJET : Résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice antérieur du budget AEP – Affectations

L'exercice 2015 du Budget AEP laisse apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées : 55 234,67€
Recettes réalisées : 90 981,10€
SOIT UN RESULTAT DE : + 35 746,43€
EXCEDENT DE 2014 : + 160 005,95€
SOIT UN RESULTAT NET
CUMULE DE : + 195 752,38€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées : 18 467,20€
Recettes réalisées : 19 277,16€
SOIT UN RESULTAT DE : + 809,96€
EXCEDENT EN 2014 : + 9 894,32€

Restes à réaliser :

Article	Programme	Restes à réaliser dép. investissement	Restes à réaliser rec. investissement
2175	OP 17 Extension Marterie	78 000,00€	73 000,00€
203	OP 21 SCHEMA DIRECTEUR	25 000,00€	20 000,00€
23131	OP 23 Réfection de chemins	3 650,00€	
TOTAUX		106 650,00€	93 000,00€

Ces résultats étant conformes à ceux du Comptable,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de reprendre les résultats dès le vote du Budget AEP 2016 de la manière suivante :

Compte 10 – Excédent de fonctionnement 2 945,72 €

Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté 192 806,66 €

Compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 10 704,28€

Soit un total de : + 206 456,66 €

N°2016-02-08

A rattacher au flux transféré N°2016-02-08B

OBJET : Approbation du Budget AEP 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le Budget AEP 2016 qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de **260 875,66€** et en recettes et dépenses d'investissement à la somme de **308 725,66€**.

N°2016-02-09**OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2016**

Au vu, des demandes, et compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider il est proposé :

- d'accorder aux associations les subventions suivantes de:

Organismes demandeurs	Subventions 2016
ANACR – comité local du Bugue	20,00€
CATM	20,00€
FNACA	20,00€
FNATH	20,00€
Croix Rouge	20,00€
France Alzheimer	20,00€
Ligue contre le cancer	20,00€
Secours Catholique	20,00€
Resto du cœur	20,00€
Banque Alimentaire	20,00€
Prévention Routière	20,00€
AFM	20,00€
Alcool Assistance Dordogne	20,00€
Institut Bergonié	20,00€
Comité des Fêtes de Saint Félix de Reilhac	300,00€
Culture et Patrimoine	200,00€
ADIL 24	50,00€
SPA	133,25€
TOTAL	963,25€

Cette dépense sera imputée à l'article 6574 – Subvention de fonctionnement aux associations.

N°2016-02-10**OBJET : Redevance prélèvement ADOUR GARONNE 2016**

Vu le vote du budget et du compte administratif du budget de l'eau,

Vu le taux de la redevance prélèvement au m³ appelé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne à 0,056€ en 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de régulariser le taux de la redevance prélèvement Adour Garonne à 0,056€/m³ pour l'année 2016,
- ce taux est applicable dès le 1^{er} janvier 2016 sur tous les volumes d'eau potable consommés.

N°2016-02-11**Objet : Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.**

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, tels que le Syndicat d'énergies auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française et non plus sous forme d'avis au bulletin officiel, soit un taux de revalorisation de 28.96% applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

En l'an deux mille seize, le onze avril à vingt heures trente, les membres présents du conseil municipal de la commune de Saint Félix de Reilhac-Mortemart, réuni en session ordinaire, sous la présidence de Jean François AUTEFORT, maire, ont signé le présent registre.

N°2016-02-01	Approbation des comptes de gestion
N°2016-02-02	Approbation du compte administratif 2015 – Budget Général
N°2016-02-03	Résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice antérieur du budget principal – Affectations
N°2016-02-04	Approbation du Budget Général 2016 A rattacher au flux transféré N°2016-02-04B
N°2016-02-05	VOTE DES 4 TAXES
N°2016-02-06	Approbation du compte administratif 2015 – Service AEP
N°2016-02-07	Résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice antérieur du budget AEP – Affectations
N°2016-02-08	Approbation du Budget AEP 2016 A rattacher au flux transféré N°2016-02-08B
N°2016-02-09	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2016
N°2016-02-10	Redevance prélèvement ADOUR GARONNE 2016
N°2016-02-11	Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Marcel ALBUCHER	
Jean François AUTEFORT	
Anne-Catherine BALLAND	
Anne Marie CARDON	
Pierre GALLET	
Jean Marc HEUZE	
Nicole LACHAUD	
Dominique LAPORTE	
Christèle NEYRAT	
Régis ROBERT	Excusé procuration pour Jean François AUTEFORT
Thierry SAULIERE	Excusé procuration pour Dominique LAPORTE

